

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Septembre 2016

Présents : M. Eric BOUCHER, M. Roger DEGAS, M. Michel PICONTO, Mme Claire FONTAGNERES, Mme Muriel SIBEYRE, M. Philippe BRUNO, Mme Dominique POUILLOUX, Mme Fabienne OUVRARD, Mme Béatrice EYZAT, M. Laurent MOUILLAC, M. Emmanuel RUET, Mme Fabienne OTTEVAERE.

Excusés : M. Denis LURTON, M. Sébastien LARRIEU

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent MOUILLAC

Procès-verbal de la réunion du 7 Juin 2016 : adopté à l'unanimité.

2016_0609_01 : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Election exécutif

Poste d'adjoint laissé vacant suite au Décès de Marie-Christine BONDON - Suppression ou maintien

Suite au décès de Marie-Christine BONDON, 2^{ème} adjointe au Maire, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la suppression du poste laissé vacant ou l'élection, parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoint. Dans l'hypothèse où la seconde option serait retenue, le Conseil Municipal devra décider de la position du nouvel adjoint.

Au vu du projet de Commune nouvelle à partir du 01.01.2017, Monsieur le Maire propose de supprimer le poste d'adjoint vacant et de remonter chaque adjoint d'un rang, à partir du 2^{ème}.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- décide de supprimer le poste d'adjoint laissé vacant suite au décès de Marie-Christine BONDON
- fixe à 3 le nombre d'adjoints au Maire
- remonte chaque adjoint d'un rang, à partir du 2^{ème}. Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour en conséquence.

2016_0609_02 : INSTITUTION et VIE POLITIQUE – Exercice des mandats locaux

Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Suite à la suppression d'un poste d'adjoint, il convient de délibérer sur les indemnités de fonction du Maire et des adjoints. Il vous est proposé de confirmer les délibérations des :

- 01.03.2016 concernant l'indemnité du Maire (33 % de l'indice brut 1015)
- 03.04.2014 concernant l'indemnité des adjoints (16 % de l'indice brut 1015)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- confirme les délibérations des 01.03.2016 et 03.04.2014 pour les indemnités de fonctions des élus aux taux suivants :

- Maire : 33 % de l'indice brut 1015,
- Adjointes : 16% de l'indice brut 1015

reprises dans le tableau récapitulatif, étant précisé que le montant de l'indemnité est révisable à chaque changement de la valeur de l'indice.

Nom de l' élu	Nature du mandat	% de l'indice brut 1015	Montant de l'indemnité
BOUCHER Eric	Maire	33 %	1 262.00 €
DEGAS Roger	Adjoint au Maire	16 %	611.88 €
PICONTO Michel	Adjoint au Maire	16 %	611.88 €
FONTAGNERES Claire	Adjointe au Maire	16 %	611.88 €
Total mensuel			3 097.64 €
Montant de l'enveloppe globale autorisée			4 168.48 €

2016_0609_03 : PERSONNEL COMMUNAL – PERSONNEL TITULAIRE

Durée et organisation du temps de travail - Modification au 1^{er} Septembre 2016

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 7-1 ;
- Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu les délibérations fixant la mise en place et la définition des cycles de travail ;
Vu la suppression du transport scolaire et donc la modification des fonctions d'un agent du service technique et suite à la demande de ce dernier,

Monsieur le Maire :

- rappelle le cycle de travail déjà en vigueur pour le service technique, à savoir :
 - 2 agents à 39 h par semaine avec 23 jours d'ARTT
 - 1 agent à 32 h par semaine sur 4 jours
 - 1 agent avec une répartition annuelle de 1607 h
 - propose de passer le cycle de travail de l'agent du service technique d'une répartition annuelle de 1607 h à une répartition hebdomadaire de 39h avec 23 jours d'ARTT, comme 2 de ces autres collègues
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :
- décide de fixer la définition du cycle de travail de ce poste dans les conditions ci-dessus
- La présente délibération prend effet à compter du 1^{er} Septembre 2016

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

2016_0609_04 : FINANCES LOCALES – Prise de participation

Projet de Centre d'Incendie et de Secours MARGAUX-SOUSSANS – Autorisation signature convention

Le SDIS a pour projet d'acquérir la plate-forme de distribution du courrier de Margaux appartenant à POSTIMMO en vue d'y installer le Centre d'Incendie et de Secours de MARGAUX-SOUSSANS. Les élus des communes concernées ont validé le principe de cette installation.

Le prix de vente est fixé à 483 000 €.

La participation des Communes au financement de l'acquisition de cet immeuble est calculée sur la base d'un emprunt de 241 500 € remboursé sur 15 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 12 voix contre, 0 abstention :

- décide que la participation de la commune sera assise sur la population DGF et la moyenne des interventions.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention

DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu période du 08.06.2016 au 06.09.2016

*** Droit de Prémption Urbain**

N° DIA	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	TYPE LOCAL	DATE DECISION	NATURE DECISION
13/2016	Monsieur DUPUY Jean Robert	route des Eycards (chemin du Passant)	non bâti	20/06/2016	renonciation
14/2016	Consorts SAHUM	Le Bourg Nord	non bâti	22/06/2016	renonciation
15/2016	M. Mme CORCUERA André et Marie	4 Chemin de la Louise	bâti sur terrain propre	23/06/2016	renonciation
16/2016	Domaines CPL (Prieuré Lichine)	rue Armand Lalande	bâti sur terrain propre	23/06/2016	renonciation
17/2016	GFA GUINOT		non bâti	18/07/2016	renonciation
18/2016	M. GRIMBERT Daniel Mme COURET Annie	3 Chemin de Brown	bâti sur terrain propre	12/07/2016	renonciation
19/2016	Consorts GRELLIER	11 route d'Arsac (lot A)	bâti sur terrain propre	18/07/2016	renonciation
20/2016	Consorts GRELLIER	11 route d'Arsac (lot B)	bâti sur terrain propre	18/07/2016	renonciation
21/2016	SCI KIM	16 avenue de la 5ème République	bâti sur terrain propre	19/08/2016	renonciation
22/2016	Consorts HURSTEMANS- ALLARD	36 B rue Corneillan	bâti sur terrain propre	19/08/2016	renonciation
23/2016	Mme EULOGIE Christine M. LUCBERNET Gaëtan	22 Chemin de la Garenne	bâti sur terrain propre	23/08/2016	renonciation
24/2016	M.Mme DESPAX François	4 A Chemin de la Réserve	non bâti	24/08/2016	renonciation
25/2016	SC Château Palmer	20 rue Armand Lalande (Le Bourg dans la DIA)		24/08/2016	renonciation

*** Autres décisions prises**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qui en prend acte, de la décision suivante :

⇒ **2016_12 du 16 Juin 2016** – Logement 23 Avenue de la 5^{ème} République – Occupation à titre précaire par Mme Lavigne, à partir du 16.06.2016 pour 2 mois – 500 € majoré de 25 € de provision pour charges, par mois

⇒ **2016_13 du 20 Juin 2016** – Achat mobilier scolaire pour maternelle (PS) – BSSL BOURRELIER EDUCATION pour 2 679.00 € TTC

⇒ **2016_14 du 20 Juin 2016** – Travaux de menuiseries extérieures Salle Port-Aubin – AMG pour 9 835.00 € TTC

⇒ **2016_15 du 28 Juin 2016** – Marché de fourniture et de livraison de repas, en liaison froide, au restaurant scolaire pour 3 ans à compter du 01.09.2016 – ALIUM pour 2.82 € TTC le repas enfant et 3.73 € TTC le repas adultes (prix révisables annuellement au 1^{er} septembre)

⇒ **2016_16 du 1^{er} Juillet 2016** – Logement 23 Avenue de la 5^{ème} République – Occupation à titre précaire par M. Deffontaine et Mme Secret, à partir du 01.08.2016 pour 6 mois – 500 € majoré de 50 € de provision pour charges, par mois

⇒ **2016_17 du 1^{er} Juillet 2016** – Logement 1 Bis Rue Camille Godard – Location par M. Galiano Garzon à partir du 01.08.2016 pour 6 ans – 400 € majoré de 50 € de provision pour charges, par mois, révisable annuellement

⇒ **2016_18 du 1^{er} Septembre 2016** – Logement 1 Rue Camille Godard – Occupation à titre précaire par M. Bergès, à partir du 01.10.2016 pour 6 mois – 400 € par mois